

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Réunion du Conseil Municipal
10 février 2015

N°2015_02_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 DECEMBRE 2014

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 15 décembre 2014.

N°2015_02_2 FIXATION DES TAUX AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de fixer, au titre de l'année 2015, les taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :

- en catégorie C : 100%.

N°2015_02_3 CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE la création, à compter du 10 février 2015, d'un emploi permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

**N°2015_02_4 CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} classe
SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} classe**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

- la création, à compter du 1^{er} novembre 2015, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de 1^{ère} classe ;
- la suppression, à compter de la même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de 2^{ème} classe ;

N°2015_02_5 NATURA 2000 – MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE « L'ADOUR »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris connaissance des documents relatifs à ce dossier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne un avis favorable au projet de modification du périmètre Natura 2000 « L'Adour », site « Coteaux du Tursan ».

N°2015_02_6 INDEMNITES ALLOUÉES AU TRESORIER MUNICIPAL

Le conseil municipal,

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, pour l'année 2014,

- d'accorder, au Receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 50% ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Laurent ATTAL, trésorier ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des budgets.

N°2015_02_7 SIGNALÉTIQUE DANS LE BOURG

Monsieur Jean-Michel ESTEFFE, adjoint au Maire, fait part à l'assemblée d'une réunion de la commission tourisme de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, portant, notamment, sur la signalétique à mettre en place dans le bourg afin de diriger les touristes et autres personnes intéressées vers les « sites touristiques » de la commune (Pont Eiffel, les aires de pique-nique, les Saligues ...).

Il précise que l'achat des panneaux, la mise à jour du panneau RIS installé sur la place seront à la charge de la Communauté de Communes. La commune devra, quant-à-elle, déplacer le panneau d'information RIS, sur la place, vers les tables de pique-nique (il devra être accessible aux personnes à mobilité réduite).

Accord unanime du conseil municipal.

DIVERS / INFORMATIONS

- **Studio** : la porte d'entrée a été changée.
- **Ecole** : les portails ont été installés sur la clôture longeant l'impasse Arnaudas.
- **Logement de l'école** : une fuite d'eau importante a été réparée.
- **Site internet de la commune** : une grande partie du travail de refonte est terminée, le reste le sera en formation avec les élus et les secrétaires.
- **Assurance des risques statutaires des agents de la commune** : 3 sociétés ont répondu à la demande d'offres : GROUPAMA, SMACL et CNP. La Société GROUPAMA, ayant proposé la meilleure offre, a été retenue.
- **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : comme suite au transfert de cette compétence, la Communauté de Communes du Pays Grenadois prendra en charge la totalité des sommes à régler pour mener cette élaboration à son terme.
- **Effraction salle des fêtes** : le devis de réparation de 2 portes s'élève à 1 632,96 €uros TTC. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie. L'assureur prendra en charge ces frais, déduction faite de la franchise.
- **Cambriolages** : plusieurs cambriolages ont été perpétrés sur la commune, dans des maisons inoccupées. Les responsables ont été appréhendés.
- **Population** : la population totale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015, communiquée par l'INSEE, est de 1149 habitants.
- **Prêt à taux zéro** : Monsieur le Maire informe que la commune fait partie de la liste des 6 000 communes (dont 63 dans les Landes) concernées par l'ouverture du prêt à taux zéro pour l'achat de logements anciens à réhabiliter. Pour être éligibles au PTZ, les opérations d'acquisition d'un logement ancien dans ces communes devront s'accompagner de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à 25% du coût total de l'opération.
- **Trafic routier sur la RD 824** : Monsieur le Maire informe sur une réunion entre les services du Conseil Général des Landes et les Maires de Cazères-sur-l'Adour, Grenade-sur-l'Adour et Bordères-et-Lamensans. Une des mesures envisagées pour limiter la circulation des poids-lourds au sein de ces villages sera de favoriser l'itinéraire via Artassenx et les « Arbouts ».
- **Association des Maires de France** : le rapport annuel 2013/2014 est consultable en mairie.
- **Aménagement numérique du territoire** : la fibre optique a été installée au répartiteur de Cazères (situé sur le parking de l'école).

- **Communauté de Communes du Pays Grenadois** : elle s'est dotée de la compétence numérique et va la transférer au SYDEC. Projet de déploiement de la fibre sur tout le territoire de la commune. Certains foyers ne seront cependant pas concernés.
- **SDIS des Landes** : la participation communale, 2015, au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes s'élève à 21 876,04 euros (baisse de 0,71% par rapport à 2014).
- La carte postale de Rolande Furlan et Christophe TRIGÉARD circule parmi les conseillers.
- **Budgets 2015** : Monsieur le Maire interroge les conseillers sur les souhaits qu'ils auraient à formuler en vue de la préparation des budgets 2015.
- **Elections départementales des 22 et 29 mars 2015** : préparation des permanences du bureau de vote.
- **CIAS** : Monsieur le Maire donne lecture du bilan adressé par le Centre Intercommunale d'Action Sociale. On compte sur la commune : 29 bénéficiaires du service d'aide à domicile ; 15 bénéficiaires du portage de repas à domicile ; 9 bénéficiaires du service des travaux à domicile et 35 bénéficiaires de la téléalarme.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures quarante minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 18 février 2015.

Le Maire,
Francis DESBLANCS